

CHARTRE DORÉE — CHŒUR SAUVAGE

Notre engagement pour un festival sobre, transparent et organique

25 → 27 JUIN 2027

Cévennes — Saint-André-de-Valborgne 30940

Un festival peut être une fête sans devenir une démesure.

Chœur Sauvage est né d'une envie simple : créer un espace de rencontre, de musique, de voix et de transmission au cœur des Cévennes, dans le respect du lieu qui nous accueille et des personnes qui le font vivre.

Cette chartre présente les principes qui guident notre organisation.

01 — SOBRIÉTÉ

Nous privilégions le nécessaire plutôt que le spectaculaire.

Cela signifie :

- limiter les infrastructures et installations au strict nécessaire
- privilégier la réutilisation, le prêt, la récupération et les matériaux durables
- limiter les consommations d'eau et d'énergie
- éviter les installations à usage unique
- favoriser les déplacements partagés et limiter les véhicules sur le site
- réduire les impressions et privilégier les supports numériques
- organiser le tri, la collecte et l'évacuation des déchets
- laisser le site dans un état au moins équivalent à celui dans lequel nous l'avons trouvé.

La sobriété n'est pas une contrainte : c'est un choix de modèle.

02 — RESPECT DU SITE

Le festival se déroule dans un environnement naturel exceptionnel, au bord du Gardon.

Le lieu n'est pas un décor.

Il constitue une partie intégrante de l'expérience.

Nous nous engageons notamment à :

- préserver les espaces naturels et les zones sensibles
- maintenir les accès nécessaires aux secours
- ne pas multiplier les zones de circulation
- encadrer les zones de camping et de stationnement
- protéger les abords de la rivière
- ne rien rejeter dans le milieu naturel
- sensibiliser les participants au respect du site
- Les installations, circulations, zones de camping, sanitaires, espaces d'activités et dispositifs de sécurité sont identifiés sur un plan général du site

03 — UNE ÉCONOMIE TRANSPARENTE

Le prix d'un billet doit permettre de comprendre ce qu'il finance.

Chœur Sauvage s'engage à présenter de manière accessible les grandes catégories du budget du festival :

- recettes
- billetterie
- restauration
- partenariats
- contributions éventuelles
- autres recettes liées à l'activité associative

Dépenses des:

- artistes et intervenants
- location et infrastructures
- sécurité et secours
- sanitaires et gestion des déchets
- alimentation
- assurances
- communication
- transport et logistique
- frais administratifs
- contributions liées au lieu d'accueil

À l'issue de l'événement, un bilan financier synthétique pourra être présenté sur le site, afin que chacun puisse comprendre comment les ressources du festival ont été utilisées.

Cette démarche complète les obligations comptables qui peuvent s'appliquer à l'association selon sa situation.

04 — UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

Chœur Sauvage repose sur une gouvernance associative.

Les décisions importantes concernant le projet sont prises dans l'intérêt de l'association, du festival et de son objet, et non dans celui d'une personne particulière.

Nous recherchons :

- une répartition claire des responsabilités
- une séparation des fonctions lorsque cela est pertinent
- une gestion documentée des dépenses et recettes
- une traçabilité des engagements financiers
- une information régulière des membres de l'association
- une relation claire avec les prestataires, artistes, bénévoles et partenaires
- Les statuts définissent l'organisation et les pouvoirs des personnes chargées d'administrer l'association
- Un règlement intérieur peut ensuite préciser les règles pratiques de fonctionnement.

05 — UNE RÉMUNÉRATION JUSTE

Nous souhaitons que les personnes qui contribuent professionnellement au festival puissent être rémunérées de manière claire et équitable, lorsque leur intervention est rémunérée. Artistes, intervenants, techniciens, prestataires et fournisseurs font partie de l'économie réelle du festival.

Nous privilégions :

des engagements clairs → des tarifs annoncés → des paiements tracés.

Le bénévolat repose quant à lui sur le volontariat et ne doit pas devenir un moyen de remplacer systématiquement des emplois nécessaires au fonctionnement du rassemblement.

06 — UNE PLACE POUR LES ARTISANS

Chœur Sauvage souhaite favoriser une économie locale et humaine.

Lorsque cela est possible, nous privilégions :

- artisans locaux
- producteurs régionaux
- créateurs indépendants
- petites structures
- pratiques artisanales
- circuits courts

Les artisans présents sur le festival sont considérés comme des acteurs du projet, et non simplement comme des espaces commerciaux.

07 — UNE RESTAURATION RESPONSABLE

La restauration participe au modèle de sobriété du festival.

Nous cherchons à privilégier :

- produits de saison
- approvisionnement local lorsque possible
- réduction du gaspillage
- limitation des emballages
- alternatives végétales
- gestion raisonnée des quantités
- tri et valorisation des déchets alimentaires lorsque possible

L'objectif n'est pas de promettre une perfection impossible.

L'objectif est de réduire concrètement notre impact, édition après édition.

08 — EAU, ÉNERGIE & RESSOURCES

Chaque ressource consommée doit être considérée comme précieuse.

Nous cherchons donc à :

réduire → mutualiser → réutiliser → mesurer.

Cela concerne notamment :

- l'eau
- l'électricité
- les équipements techniques
- les matériaux
- les transports
- les installations temporaires
- Les dispositifs de prévention et de sécurité liés au site sont intégrés à la conception générale de l'événement

09 — SÉCURITÉ & PRÉVENTION

La sobriété ne signifie jamais négliger la sécurité.

La capacité d'accueil, les circulations, les accès secours, les zones de rassemblement, les sanitaires, les dispositifs de prévention et les modalités d'évacuation font l'objet d'une organisation spécifique.

Le dossier présenté aux autorités comprend notamment les plans nécessaires et les mesures de sécurité adaptées à l'événement. Les autorités peuvent demander des informations ou documents complémentaires selon la configuration du rassemblement.

10 — NOTRE ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE

Avant, pendant et après le festival, nous voulons pouvoir répondre simplement à trois questions :

- **Où va l'argent ?**
- **Qui fait quoi ?**
- **Quel impact laissons-nous derrière nous ?**

Ces informations ont vocation à être accessibles sur le site officiel du rassemblement, dans la limite des données qui doivent rester confidentielles.

♦ NOTRE PROMESSE

Chœur Sauvage n'a pas vocation à devenir toujours plus grand.

Nous voulons qu'il puisse devenir plus juste, plus cohérent et plus durable.

Si le festival grandit, nous voulons que sa croissance reste compatible avec :

le lieu — les personnes — les ressources — l'économie réelle — la qualité de l'expérience.

Plus de présence, plus de transparence.

Où va votre billet ?

- Artistes & intervenants
- Accueil & infrastructures - location du lieu
- Sécurité & secours
- Gestion environnementale
- Alimentation
- Logistique
- Assurance / administration
- Communication

→ **éventuel solde : réinvestissement dans l'édition suivante**

LA CHARTE DORÉE
Chœur Sauvage 2027- 2028

à suivre:

Annexe à la charte dorée concernant la gouvernance collective et le volontariat

♦ ANNEXE — CHARTE DES ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Faire ensemble, décider ensemble, rendre compte ensemble.

Chœur Sauvage repose sur une conviction simple :

Un festival collectif ne peut pas reposer sur une concentration du pouvoir entre quelques personnes.

Cette charte définit les principes qui encadrent la participation des bénévoles, volontaires, membres et personnes impliquées dans le projet.

01 · LIBERTÉ D'ENGAGEMENT

Le bénévolat est un engagement libre et non rémunéré. Chacun choisit son niveau d'implication, ses disponibilités et les missions auxquelles il souhaite contribuer.

Aucune personne ne doit être considérée comme « disponible à volonté ».
Les missions sont définies en amont, avec une estimation du temps nécessaire.

Notre principe :

Pas d'engagement flou → pas de dette morale.

02 · TEMPS & ÉQUITÉ

Pour chaque mission, nous cherchons à définir :

- la mission
- le référent
- la période d'intervention
- le temps estimatif
- les responsabilités associées
- les besoins matériels

Un tableau collectif des missions permet à chacun de connaître qui fait quoi et quand.
Le temps donné bénévolement n'est pas une monnaie de pouvoir.

03 · RESPONSABILITÉS CLAIRES

Chaque personne doit savoir :

- ce qu'elle peut décider
- ce qu'elle doit transmettre

et ce qui relève d'une autre responsabilité.

Les responsabilités liées à la sécurité, aux finances, aux relations avec les autorités, à la programmation ou aux engagements contractuels sont clairement attribuées.
Les dirigeants restent responsables des décisions relevant de leurs fonctions statutaires.
Les pouvoirs et responsabilités doivent être cohérents avec les statuts de l'association.

04 · DROIT DE PAROLE

Tout membre ou bénévole impliqué dans le projet peut :

- poser une question
- demander une clarification
- signaler un problème
- proposer une amélioration
- exprimer un désaccord
- demander qu'un sujet important soit discuté collectivement

Exprimer un désaccord ne constitue pas une déloyauté envers le projet.
La critique argumentée fait partie de la vie démocratique de l'association.

05 · DROIT À L'INFORMATION

Les informations nécessaires à la compréhension du projet doivent être accessibles aux personnes concernées :

**budget général · grandes dépenses · recettes · partenariats · organisation ·
responsabilités · décisions importantes.**

Certaines informations peuvent naturellement rester confidentielles lorsqu'elles concernent des données personnelles, des négociations en cours ou des informations légalement protégées.

La transparence signifie donc :

donner accès à ce qui permet réellement de comprendre et de participer.

06 · DÉCISIONS & SOUVERAINETÉ COLLECTIVE

Chœur Sauvage distingue :

- L'opérationnel
- Les référents prennent les décisions nécessaires au bon fonctionnement de leur mission.
- Le collectif
- Les grandes orientations du projet sont discutées avec les membres concernés.
- L'association
- Les décisions relevant légalement des dirigeants ou des instances statutaires sont prises selon les statuts.

La souveraineté collective ne signifie pas que tout le monde décide de tout.
Elle signifie que le pouvoir de décision est identifié, connu et justifié.

07 · CONFLITS ET DÉSACCORDS

Un désaccord doit pouvoir être exprimé avant de devenir un conflit public.

Lorsqu'un problème apparaît :

- 1. échange direct avec la personne concernée**
- 2. si nécessaire, intervention du référent**
- 3. si le problème concerne le référent, possibilité de saisir un autre membre identifié**
- 4. pour les questions importantes, inscription au prochain temps collectif de gouvernance.**

Aucune personne ne doit être pénalisée pour avoir formulé de bonne foi une remarque ou un désaccord.

08 · AUCUNE PERSONNE N'EST INDISPENSABLE

Le projet doit être organisé pour que les responsabilités puissent être transmises.

Les informations importantes sont donc documentées et partagées.

Les accès, contacts, procédures et outils nécessaires au fonctionnement du festival ne doivent pas dépendre d'une seule personne.

Le projet appartient à l'association, pas à une personne.

09 · RECONNAISSANCE

Le bénévolat est une contribution réelle au projet.

Nous nous engageons à reconnaître :

- **le temps donné · les compétences · les responsabilités · les idées · les difficultés rencontrées.**

Lorsque cela est possible, les compétences et heures de bénévolat peuvent également être valorisées dans les documents internes de l'association. La valorisation du bénévolat peut être organisée sur une base volontaire.

10 · NOTRE ENGAGEMENT

Nous voulons construire un festival dans lequel personne n'a besoin de choisir entre :

**se taire pour préserver le projet
et parler publiquement pour être entendu.**

Notre objectif est de créer suffisamment de clarté, de dialogue et de traçabilité pour que les désaccords puissent être traités au sein du collectif.

Chœur Sauvage s'engage à construire un fonctionnement :

Libre · Transparent · Responsable · Participatif · Respectueux

♦ LA RÈGLE D'OR

- Ce qui concerne tout le monde doit pouvoir être compris par tout le monde.
- Ce qui engage l'association doit pouvoir être expliqué.
- Ce qui peut être décidé collectivement doit pouvoir être discuté collectivement.

LA CHARTE DORÉE
Chœur Sauvage 2027- 2028